**[](http://www.studyinsuredstudentaccident.com/)**

**Protégez votre famille avec l’assurance accident pour étudiant·e**



[insérer la date]

Cher·ère parent ou tuteur·rice légal·e,

Nous le savons tous·tes : un accident, même si ce n’est qu’une possibilité, ça arrive. Il est vrai que certains frais médicaux, dentaires ou autres liés à ces accidents peuvent être pris en charge par votre régime de santé provincial ou votre régime d’avantages sociaux. Pourtant, il est possible que ces contrats ne les couvrent pas tous. L’Assurance accidents pour étudiants par StudyInsured™ vous aide à placer votre famille à l’abri de ces coûts imprévus si votre enfant se blesse au sein de son établissement ou pendant des activités scolaires.

Puisque [insérer le nom du conseil scolaire] n’offre pas d’assurance accident aux étudiant·e·s, en tant que parent ou tuteur·rice, vous avez la possibilité de souscrire cette couverture pour votre enfant ou vos enfants. Bien que cette couverture ne soit pas obligatoire, elle est fortement recommandée. L’ensemble des étudiant·e·s sont admissibles jusqu’à l’âge de 26 ans.

La couverture est offerte en trois régimes abordables, à partir de **17 dollars par an** (soit un peu plus de **4 cents par jour!)** dans les régimes **De base, Plus** et **Premium**.Voici les garanties comprises dans l’assurance :

* **Traitement dentaire**
* **Lunettes ou lentilles cornéennes endommagées**
* **Transport en ambulance**
* **Appareils orthodontiques, plâtres, béquilles, prothèses auditives, prothèses et attelles**
* **Consultations, physiothérapie et tutorat**
* **Médicaments d’ordonnance**
* **Décès accidentel, invalidité totale et permanente**
* **NOUVEAU! Prestation hospitalière en espèces pour les frais liés à un séjour prolongé à l’hôpital, tels que le stationnement, la télévision ou le Wi-Fi dans votre chambre, le stationnement, les repas à la cafétéria ou les frais de garde d’enfants pour les membres de la famille.**

Des réductions sont accordées aux familles assurant trois enfants ou plus. Pour plus d’informations sur les régimes ou pour souscrire une assurance, veuillez consulter la page [**www.studyinsuredstudentaccident.com/?lang=fr**](https://www.studyinsuredstudentaccident.com/?lang=fr) ou appeler le 1 833 560-0527 (sans frais) ou le 416 916-1588 (local).

Veuillez noter que l’accord d’assurance est conclu entre vous et l’assurance accident pour étudiant·e.